

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Commune de Dietwiller**  
**Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 19h**

---

**Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ**

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER (à partir du point 3), Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, conseillers municipaux

**Absents excusés avec procuration :**

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY

**Absents excusés sans procuration :**

Raymonde SEILER (jusqu'au point 2)

En présence : de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8. – présents 13 (jusqu'au point 2) – 14 (à partir du point 3)*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

---

Convocation du 31/08/2023

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2023
3. Modifications des statuts du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon
4. Décision modificative n°1 Budget 2023 – investissements
5. Contrat d'approvisionnement en plaquettes bois – saison 2023/2024
6. Emplois été : heures complémentaires
7. Délégations au maire – 1° marchés inférieurs à 10 000 € HT
8. Réfection des chéneaux de l'église – avenant n°01
9. Compte rendu des délégués des syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération
10. Compte rendu des commissions
  - Urbanisme : - Autorisations d'urbanisme, Périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable
  - Evénements : Les Dietwilleroises, Journées du patrimoine : chantier de restauration de la Vieille Tour, Eglise ouverte, 1,2,3 Bougez, inauguration du chemin entre Schlierbach et Dietwiller, concert de la Barcarolle, Filature Mulhouse, expo de photos anciennes, soirée 'Années 80'
11. Divers
  - Piste cyclable le long de la RD201 de Habsheim à Schlierbach (Sierentz) : Arrêté préfectoral
  - Chemin réalisé le long de la RD6bis vers le lotissement Reckholder (les Génévriers)
  - Voie centrale banalisée rue d'Eschentzwiler
  - Plantation de haie avec 'Haies Vives d'Alsace' entre Eschentzwiler et Dietwiller
  - Chasse communale : abandon du produit de la chasse
  - Autorisation donnée à la boucherie Canina de Habsheim
  - Vitesse excessive sur des chemins macadamisés : rue du Raisin
  - Chloration de l'eau potable- courrier ARS
  - Prochaines séances du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : point n° 8, avenant au marché de travaux de réfection des cheneaux de l'église.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF*



### **2. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2023**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 27 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF*



### **3. Modifications des statuts du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon**

Monsieur le Maire expose :

L'article 12 des statuts du syndicat recouvre l'ensemble des dispositions relatives à ses recettes et à ses dépenses, et fixe notamment :

- les contributions forfaitaires annuelles des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim ainsi que celle de la commune d'Illzach ;
- la participation de ces mêmes communes aux dépenses d'administration générale (§12.1) ;
- la répartition des dépenses liées au fonctionnement des Centres de Loisirs Sans Hébergement et des actions en faveur de la jeunesse (§12.2.) ;
- la ventilation entre les communes concernées, de l'enveloppe d'investissement globale destinée à couvrir les dépenses liées aux compétences transférées, hormis celles relatives aux CLSH (§12.5.) ;
- les modalités de remboursement des emprunts (§12.6.).

La rédaction actuelle de cet article, pour partie inspirée de certains usages au sein de l'ex-communauté de communes de l'Île Napoléon, dont les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim ont « hérité » à travers les attributions de compensation de la taxe professionnelle (ACTP) est à l'origine d'un déséquilibre dans la ventilation de ce qu'il est communément appelé « l'enveloppe d'investissement ».

Le principe mis en œuvre à la création du syndicat, aboutissait ainsi, pour les communes précitées, à une répartition qui se déclinait comme suit :

- Baldersheim	620 047 €	(soit 68,01 % de sa contribution)
- Battenheim	438 997 €	(soit 55,82 % de sa contribution)
- Dietwiller	433 599 €	(soit 64,59 % de sa contribution)
- Habsheim	782 727 €	(soit 74,49 % de sa contribution)
- Rixheim	1 541 258 €	(soit 61,48 % de sa contribution)
- Sausheim	1 439 451 €	(soit 53,59 % de sa contribution)

A l'issue de plusieurs réunions de travail regroupant l'ensemble des vice-présidents/maires

concernés, il a donc été décidé de refondre la rédaction de l'article 12 des statuts, afin de parvenir à une répartition qui respecte l'équité entre les différentes communes.

Il est présenté à l'assemblée les propositions de modifications statutaires (en bleu) en regard, pour chaque paragraphe impacté, de sa rédaction actuelle (en noir). Le projet de modification des statuts a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

## ARTICLE 12

<i>Rédaction actuelle</i>	<i>Rédaction nouvelle proposée</i>
<p>.../...</p> <p>Les recettes du budget du syndicat comprennent :</p> <p>☞ La contribution des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Rixheim et Sausheim, est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baldersheim.....911 647 €</li> <li>○ Battenheim.....786 397 €</li> <li>○ Dietwiller.....671 299 €</li> <li>○ Habsheim.....1 050 827 €</li> <li>○ Illzach.....4 500 €</li> <li>○ Rixheim.....2 506 758 €</li> <li>○ Sausheim.....2 686 251 €</li> </ul> <p>.../...</p> <p>Ces contributions sont destinées à couvrir les dépenses d'administration générale du syndicat, ainsi que les dépenses liées à l'exercice des compétences transférées, dans les conditions définies ci-après et ne pourront, en cas de modulation à la baisse, être inférieures à ces dépenses.</p> <p>.../...</p>	<p>.../...</p> <p>Les recettes du budget du syndicat comprennent :</p> <p>☞ La contribution des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim, est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baldersheim.....911 647 €</li> <li>○ Battenheim.....786 397 €</li> <li>○ Dietwiller.....671 299 €</li> <li>○ Habsheim.....1 050 827 €</li> <li>○ Rixheim.....2 506 758 €</li> <li>○ Sausheim.....2 686 251 €</li> <li>○ <b>Total.....8 613 179 €</b></li> </ul> <p>La contribution annuelle de la commune d'Illzach est fixée à 6 500 €.</p> <p>.../...</p> <p>Ces contributions sont destinées à couvrir, dans les conditions définies ci-après, les dépenses d'administration générale du syndicat, les remboursements des emprunts éventuels ainsi que les dépenses liées à l'exercice des compétences transférées ; elles ne pourront, en cas de modulation à la baisse, être inférieures à l'ensemble de ces dépenses.</p> <p>.../...</p>
<p><b>12.1. Dépenses d'administration générale</b></p> <p>La contribution des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Rixheim et Sausheim...</p> <p>.../...</p> <p>Le taux de participation de chaque commune est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baldersheim.....11,43 %</li> <li>○ Battenheim.....8,57 %</li> <li>○ Dietwiller.....8,57 %</li> <li>○ Habsheim.....14,29 %</li> <li>○ Illzach.....0,13 %</li> <li>○ Rixheim.....28,44 %</li> <li>○ Sausheim.....28,57 %</li> </ul>	<p><b>12.1. Dépenses d'administration générale</b></p> <p>La contribution des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim...</p> <p>.../...</p> <p>Le taux de participation de chaque commune est calculé au prorata du montant de la contribution versée au syndicat, rapporté au montant total des contributions versées par l'ensemble des communes, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baldersheim.....10,58 %</li> <li>○ Battenheim.....9,13 %</li> <li>○ Dietwiller.....7,79 %</li> <li>○ Habsheim.....12,20 %</li> <li>○ Rixheim.....29,10 %</li> <li>○ Sausheim.....31,19 %</li> <li>○ <b>Total.....100,00 %</b></li> </ul> <p>La contribution de la commune d'Illzach aux dépenses d'administration générale du syndicat est fixée à 6 500 €.</p>
<p><b>12.2. Dépenses liées au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse</b></p>	<p><b>12.2. Dépenses liées au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse</b></p>

<p>Pour les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim, la contribution est calculée au prorata du montant d'ACTP perçu, rapporté au montant total des ACTP perçues par l'ensemble des communes ; cette contribution est corrigée :</p> <p>.../...</p>	<p>Pour les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim, la contribution est calculée en appliquant les taux de participation détaillés au § 12.1 au coût global de la compétence pour l'ensemble du territoire du syndicat ; cette contribution est corrigée :</p> <p>.../...</p>
<p><b>12.5. Dépenses liées aux compétences transférées</b></p> <p>Pour l'ensemble des dépenses liées aux compétences qu'elles ont transférées, hormis celles concernant le fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse, les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim disposent d'une enveloppe qui s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Baldersheim .....620 047 €</li> <li>o Battenheim .....438 997 €</li> <li>o Dietwiller.....433 599 €</li> <li>o Habsheim .....782 727 €</li> <li>o Rixheim .....1 541 258 €</li> <li>o Sausheim.....1 439 451 €</li> </ul> <p>.../...</p>	<p><b>12.5. Dépenses liées aux compétences transférées</b></p> <p>Pour l'ensemble des dépenses liées aux compétences qu'elles ont transférées, hormis celles concernant le fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et les actions en faveur de la jeunesse, les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim disposent d'une enveloppe correspondant à 61,02 % de leur contribution (montant mentionné au premier alinéa de l'article 12), soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Baldersheim.....556 321 €</li> <li>o Battenheim.....479 888 €</li> <li>o Dietwiller .....409 651 €</li> <li>o Habsheim.....641 253 €</li> <li>o Rixheim.....1 529 716 €</li> <li>o Sausheim.....1 639 249 €</li> <li>o Total.....5 256 078 €</li> </ul> <p>.../...</p>
<p><b>12.6. Contribution au remboursement des emprunts</b></p>	<p><b>12.6. Remboursement des emprunts</b></p>

Le reste du document demeure sans changement.

Le comité syndical du SCIN a approuvé cette modification des statuts par délibération du 19 juillet 2023.

Les communes sont directement saisies et disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut, leur décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer par rapport aux différentes dispositions statutaires modificatives présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les propositions de modifications statutaires présentées.

Signatures : Le Maire *Christian FRANTZ*, La secrétaire *Pierrette KEMPF*




#### **4. Décision modificative n°1 Budget 2023 – investissements**

Il est proposé la décision modificative suivante pour les travaux de restauration de la Vieille Tour et des abords :

- prise en compte des subventions ;
- augmentation des dépenses d'investissement ;
- des opérations d'ordre comptables.

Article - Chapitre		Budget 2023	Décision modificative n°1 du 07/09/2023	Budget 2023 après DM n°1
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>2 013 217,41 €</b>	-----	<b>2 013 217,41 €</b>
<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>		<b>2 013 217,41 €</b>	-----	<b>2 013 217,41 €</b>
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>963 547,63 €</b>	<b>+ 262 613,34 €</b>	<b>1 226 160,97 €</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	268 667,42 €	+ 220 000,00 €	488 667,42 €
231 (041)	Immobilisations corporelles en cours – opération d'ordre	0,00 €	+ 42 613,34 €	42 613,34 €
<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>963 547,63 €</b>	<b>+ 262 613,34 €</b>	<b>1 226 160,97 €</b>
1311	Subvention d'investissements – Etat et établissements nationaux	0,00 €	+ 100 000,00 €	100 000,00 €
1312	Subvention d'investissements – Région	0,00 €	+40 000,00 €	40 000,00 €
1313	Subvention d'investissements – Département	0,00 €	+80 000,00 €	80 000,00 €
203 (041)	Frais d'études, recherche – opération d'ordre	0,00 €	+ 42 613,34 €	42 613,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la décision modificative décrite ci-dessus.

Signatures : Le Maire *Christian FRANTZ*, La secrétaire *Pierrette KEMPF*




##### **5. Contrat d'approvisionnement en plaquettes bois – saison 2023/2024**

Il est proposé de renouveler le contrat d'approvisionnement en plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux, avec l'entreprise SUNDGAU COMPOST / AGRIVALOR.

Le marché inclut :

- la fourniture et livraison de plaquettes bois – qualité 'criblée' pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- taux d'humidité : 25 à 30% ; Fraction principale >80% masse : 30\*20\*10 ; fraction grossière < 20% masse : 50\*30\*10 ; Fines < 1%
- 156 € HT / tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la dépense correspondant à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- de retenir l'offre de l'entreprise SUNDGAU COMPOST/ AGRIVALOR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'entreprise et à signer l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce marché.

Signatures : Le Maire ~~Christian~~ FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF




#### 6. Emplois été : heures complémentaires

Pour terminer divers travaux, le contrat de Amadéo PHISBIEN a été prolongé de 2 jours (14h).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve cette prolongation.

La rémunération est fixée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, indice brut 367, indice majoré 361.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012, charges et rémunérations du personnel.

Signatures : Le Maire ~~Christian~~ FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF




#### 7. Délégations au maire – 1<sup>o</sup> marchés inférieurs à 10 000 € HT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**1<sup>o</sup> De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :**

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
BREZAC	Feu d'artifice	3 000,00 €

Signatures : Le Maire ~~Christian~~ FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF




#### 8. Réfection des chéneaux de l'église – avenant n°01

Les travaux de remise en état des cheneaux de l'église et la repose de crochets à neige ont été décidés par délibération du 13/04/2023 pour un montant de 20 061,14 € HT.

Il est proposé d'utiliser la présence de l'échafaudage pour remplacer les planches d'égout.

Ces travaux correspondant à la dépose, mise en décharge et repose de la planche d'égout en panneau trois plis, représentent une plus-value de 1 372,68 € HT (avenant n°01), soit 6,84 % du montant du marché initial.

Le montant total des travaux passe de 20 061,14 € HT à 21 433,82 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 01 décrit ci-dessus et d'autoriser la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian ~~FRANTZ~~, La secrétaire Pierrette KEMPF



## 9. Compte rendu des délégués des syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération

Néant

## 10. Compte rendu des commissions

### **Urbanisme :**

- autorisations d'urbanisme - dossiers en cours, accordés ou refusés ;
- le contrôle de légalité a relevé l'absence de mention du périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable sur les permis de construire. Cette remarque n'avait jamais été faite auparavant. Ce périmètre concerne la partie Est de la partie urbanisée du village et sera mentionné à l'avenir.

### **Evénements :**

- **Les Dietwilleroises** : samedi 16 septembre 2023. Départ des coureurs 9h30, départ des marcheurs 9h45.
- **Journées du patrimoine : chantier de restauration de la Vieille Tour** : samedi 16 septembre, de 17h à 18h, en présence de l'architecte JL ISNER, du maçon chef de chantier et d'un tailleur de pierres.
- **Dimanche 17 septembre : Eglise ouverte** dans le cadre de la journée du patrimoine.
- **1,2,3 Bougez** : du vendredi 29 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 – challenge entre 3 villages Landser, Dietwiller, Schlierbach.  
Le nouveau sentier entre Schlierbach (rue du Panorama) et Dietwiller sera inauguré à cette occasion, à 14h.  
Plusieurs circuits seront proposés par les communes. Le petit circuit à Dietwiller aura pour thème l'astronomie.
- **Dimanche 15 octobre : concert de la Barcarolle** à l'église de Dietwiller.
- **Billets proposés pour la Filature Mulhouse** : un spectacle de marionnettes (L'éloge des araignées) le mercredi 18 octobre à 15h et Ciné- concert (One Piece music symphonie 3, le manga d'Eichiro Odo et l'Orchestre Symphonique de Mulhouse) le jeudi 19 octobre à 19h (billets à tarifs réduits pour les adultes).
- **Dimanche 22 octobre : expo de photos anciennes** (plus de 700) et d'arbres généalogiques de familles de Dietwiller.
- **Samedi 25 novembre : soirée 'Années 80'**.

## 11. Divers

**Projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD201** de Habsheim à Schlierbach (Sierentz) : Arrêté préfectoral du 03/08/2023 autorisant le personnel de la CeA à pénétrer sur les parcelles privées pour les travaux d'étude préalables.

**Chemin réalisé le long de la RD6bis** vers le lotissement Reckholder (les Genévriers), permettant aux piétons de circuler plus facilement.

**La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) rue d'Eschentzwiller** est un moyen de partager la chaussée avec les vélos, encore peu répandu. Les panneaux vont être installés pendant le mois de septembre et les règles d'usage sont à nouveau expliquées dans ce bulletin, sur le site internet et sur la page Facebook 'Dietwiller Infos'.

**Plantation de haie** entre Eschentzwiller et Dietwiller, avec 'Haies Vives d'Alsace' et des habitants de Dietwiller et Eschentzwiller, **samedi 25 novembre 2023**.

**Chasse communale** : plus de 2/3 des propriétaires représentant plus de 2/3 des surfaces ont donné leur accord pour l'abandon du produit de la chasse à la commune. Ce montant sera reversé à la Caisse d'Accident Agricole et viendra en déduction des cotisations dues par les propriétaires.

**Autorisation donnée à la boucherie Canina de Habsheim** : 1 fois / semaine sur la place Allemans du Dropt.

**Vitesse excessive sur des chemins macadamisés** : des riverains de la rue du Raisin se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules. Les dos d'âne demandés posent des problèmes aux agriculteurs qui sont les utilisateurs de ces chemins. D'autres solutions devront être envisagées.

**Chloration de l'eau potable** : l'ARS a envoyé un courrier expliquant les raisons de la présence de chlore dans l'eau. Un réglage et une légère diminution du chlore à la sortie du réservoir de Schlierbach a aussi été annoncée. Ce courrier a été transmis une représentante des pétitionnaires.

**Prochaines séances du Conseil Municipal** : jeudi 19 octobre 2023 et jeudi 30 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.



## Feuillet de clôture du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/09/2023

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER (à partir du point 3), Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY

Absents excusés sans procuration : Raymonde SEILER (jusqu'au point 2)

Quorum : 8. – présents 13 (jusqu'au point 2) – 14 (à partir du point 3)

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

### Liste des délibérations :

	Approbation	Date de transmission au contrôle de légalité et affichage
D20230907001 Désignation du secrétaire de séance	approuvée	11/09/2023
D20230907002 Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2023	approuvée	11/09/2023
D20230907003 Modifications des statuts du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon	approuvée	11/09/2023
D20230907004 Décision modificative n°1 Budget 2023 – investissements	approuvée	11/09/2023
D20230907005 Contrat d'approvisionnement en plaquettes bois – saison 2023/2024	approuvée	11/09/2023
D20230907006 Emplois été : heures complémentaires	approuvée	11/09/2023
D20230907007 Délégations au maire – 1° marchés inférieurs à 10 000 € HT	approuvée	11/09/2023
D20230907008 Réfection des chéneaux de l'église – avenant n°01	approuvée	11/09/2023

Date de réception du contrôle de légalité : 14/09/2023

Approbation du procès-verbal du 07/09/2023 : Approuvé le 26 octobre 2023

### Membres du Conseil Municipal présents ou représentés

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Richard LIEBY, adjoints

André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM conseillers municipaux

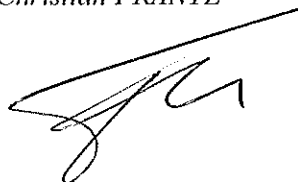
Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à André BECK, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY,

Claude SCHULLER procuration à Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, procuration à Emmanuelle BONDUELLE, Guillaume POIMBOEUF procuration à Elodie GERUM, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Elodie DEMARE

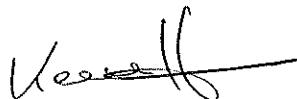
*Quorum : 8 – présents : 8*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF




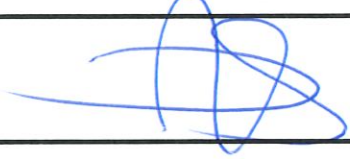

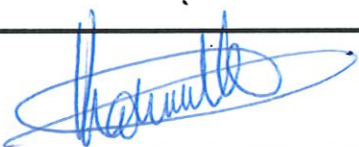

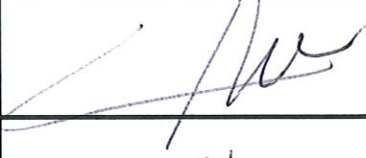




*Le Maire, Christian FRANTZ*



*La Secrétaire, Pierrette KEMPF*



Liste de présence du Conseil Municipal du 7 septembre 2023

	présent / absent / procuration à .....	signature
Christian Frantz	Présent	
Pierrette Kempf	Présente	
Alain Morillon	Procuré	
Raymonde Seiler	Présente	
Richard Lieby	Présent.	
Emmanuelle Bonduelle	présente	
Michel Bobin	<del>Présent</del>	Présent
Elodie Demare		Présent
Claude Schuller	Présent	
Dominique Ristorcelli	Présent	
André Beck	Présent.	
Eleonore Jean Dit Pannel	<del>Présent</del> présent	
Charles Krempper		Présent.
Elodie Gerum	présente	
Guillaume Pimboeuf	Présent	